



*Syndicat National **Force Ouvrière**
des personnels de Préfectures
Section d'Indre-et-Loire*
fo-syndicat@indre-et-loire.pref.gouv.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Préfectures Nouvelle Génération

Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur a décliné le 9 juin 2015, devant les organisations syndicales dont FO Préfectures est majoritaire, les conséquences de la réforme territoriale, ainsi que sa vision des services de l'État dans les départements.

Il préconise une réforme, à partir de janvier 2017, avec une organisation différente, en particulier pour les préfectures. Pour cela, il a annoncé le Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) avec quatre missions prioritaires dont certaines concerneront la gestion de crises par les préfets, l'expertise et le contrôle de légalité, la lutte contre la fraude, le pilotage des politiques publiques. D'autres, comme la délivrance des titres devront être exercées différemment. **L'administration ne veut plus de public dans les préfectures.**

Ces dernières vont devenir des interlocuteurs des collectivités locales et elles vont dès lors se retrouver totalement déconnectées du public. Les usagers ne sont pas informés des répercussions de cette réforme d'ampleur.

L'accueil du public pour la délivrance des cartes d'identité, des passeports, des permis de conduire et des cartes grises, devrait disparaître ou être externalisé. Il serait conservé uniquement l'accueil des étrangers en préfecture.

La dématérialisation et l'externalisation sont les maîtres-mots pour la délivrance de ces titres. Ces orientations devraient être reprises dans une nouvelle directive nationale d'orientation pour la période 2016-2018.

Les nouvelles modalités d'instruction devraient permettre de réaffecter une partie des effectifs sur les missions prioritaires mais certainement avec des mobilités géographiques à la clé. Mais que vont devenir les agents du service public qui se retrouveront sans nouvelle affectation ? Pour l'instant aucune précision ni explication claires et significatives n'ont été fournies par le ministère sur la réaffectation du personnel.

A la préfecture d'Indre-et-Loire, comme pour les autres préfectures, de vives inquiétudes demeurent quant au sort réservé aux agents actuellement affectés à l'accueil du public.

Cette réforme éloigne une fois de plus le citoyen du service public de proximité.

Tours, le 9 décembre 2015